

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 15 décembre 2016 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Bourgueil et de Langeais (Indre-et-Loire)**

NOR : INTJ1636785A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Bourgueil et de Langeais sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Bourgueil et de Langeais exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
Y. DUMEZ

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bourgueil	Benais Bourgueil Chouzé-sur-Loire Continvoir Gizeux Ingrandes-de-Touraine La Chapelle-sur-Loire Restigné Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Benais Bourgueil Chouzé-sur-Loire Continvoir Gizeux La Chapelle-sur-Loire Restigné Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Langeais	Cinq-Mars-la-Pile La Chapelle-aux-Naux Langeais Les Essards Mazières-de-Touraine Saint-Michel-sur-Loire Saint-Patrice	Cinq-Mars-la-Pile Coteaux-sur-Loire La Chapelle-aux-Naux Langeais Mazières-de-Touraine